

A large group of blue 3D human figures holding hands in a circle, forming a ring around the central text. The figures are stylized and have a slight shadow on the ground.

CODE DE CONDUITE

PARTNERS IN EXCELLENCE

Contenu

Message du président et chef de la direction	3
Introduction	4
Nos valeurs	4
Pour commencer	6
Qu'est-ce que le Code de conduite?	6
Qui doit suivre le Code?	6
Vos responsabilités	7
Poser des questions ou signaler des violations	7
Conséquences de la violation du Code	7
Utilisation du Code dans des situations réelles	8
Obtenir de l'aide ou des éclaircissements	8
Intégrité et responsabilité	8
Orientation client	9
Santé, sécurité et environnement	9
Pratiques commerciales et éthique	10
Protection de la réputation et des actifs de l'entreprise	11
Gouvernance sociale	13
Égalité des chances	13
Respect des droits de la personne et milieu de travail sans harcèlement	13
Vie privée et confidentialité	13
Absence de représailles et questions	14
Conclusion	14
Annexe A	15
Contacts des ressources humaines et du responsable de la conformité	15
Votre attestation et certification	16
J'atteste et certifie que :	16
Déclaration de conflit d'intérêts	18

Message du président et chef de la direction

Chère équipe,

Chez **PERMA-PIPE**, l'un de nos atouts les plus précieux et les plus durables est notre intégrité. C'est la base sur laquelle notre entreprise a été construite et la pierre angulaire de notre succès continu. La protection de ce patrimoine n'est pas la responsabilité de quelques-uns : elle appartient à chacun d'entre nous. Afin de garantir le respect des normes les plus élevées en matière de conduite éthique, nous avons mis en place un Code de conduite. Ce document a été conçu pour guider nos actions et nos décisions, en offrant un cadre clair afin de nous conformer à la loi et d'agir avec professionnalisme et intégrité.

Bien que le Code de conduite ne puisse pas aborder toutes les situations possibles, il énonce les principes fondamentaux et l'approche qui devraient éclairer notre comportement quotidien. Ces normes s'appliquent à nous tous, quels que soient nos rôles, nos régions et nos responsabilités.

En tant qu'entreprise mondiale, nous sommes fiers de notre diversité culturelle et la considérons comme un véritable avantage concurrentiel. Associée au respect, à la dignité et à une intégrité inébranlable, notre diversité renforce notre unité et stimule l'innovation.

Notre réputation collective est façonnée non seulement par nos politiques, mais aussi par nos actions individuelles. Chaque décision que nous prenons, aussi petite soit-elle, renforce ou affaiblit la confiance que les autres accordent à **PERMA-PIPE**.

Nous vous invitons à lire attentivement le Code de conduite, à réfléchir à sa signification et à appliquer ses principes de manière cohérente dans votre travail. Ce faisant, vous contribuez à préserver l'intégrité qui nous définit et à garantir que **PERMA-PIPE** continue d'être une entreprise dont nous pouvons tous être fiers.

Merci pour votre engagement envers ces valeurs et pour être un élément essentiel de notre héritage continu d'excellence.

Avec mes sincères remerciements,

Saleh Sagr

Président et chef de la direction

❖ Introduction

Chez **PERMA-PIPE**, nous nous engageons à mener nos activités avec le plus haut niveau d'intégrité, de professionnalisme et de respect. Notre succès en tant qu'entreprise repose sur les valeurs éthiques qui guident nos actions. Ce Code de conduite (le « Code ») est plus qu'un simple ensemble de lignes directrices ; il constitue le fondement sur lequel nous basons nos décisions, nos relations avec nos clients et nos employés, ainsi que notre réussite à long terme. En suivant ces principes, nous respectons non seulement nos obligations légales, mais contribuons aussi à créer un environnement de travail éthique, fondé sur le respect mutuel et l'équité.

Les sections suivantes décrivent nos attentes quant au comportement attendu des parties prenantes dans diverses situations, afin de garantir que nous agissons avec intégrité et dans le meilleur intérêt de l'entreprise comme de nos parties prenantes.

❖ Nos valeurs

Chez **PERMA-PIPE**, nos valeurs constituent la pierre angulaire de notre conduite, tant individuelle que collective. Elles guident nos décisions, façonnent notre culture et définissent les attentes que nous avons pour nous-mêmes et pour les autres. Ces valeurs fondamentales ne sont pas seulement des idéaux ; ce sont des normes concrètes qui favorisent une conduite commerciale responsable et une prise de décision éthique dans l'ensemble de nos opérations mondiales.

Le Code est construit sur les fondements de ces valeurs durables :

La sécurité avant tout

« Pas d'accident, pas de blessés. »

- Nous accordons la priorité à la sécurité dans chaque tâche, chaque jour. Chez **PERMA-PIPE** chaque individu est responsable non seulement de sa propre sécurité, mais également de favoriser un environnement sûr pour ses collègues, clients et visiteurs.
- Nous sommes proactifs dans l'identification des risques, le suivi des procédures de sécurité et la réponse immédiate aux comportements ou conditions dangereux.

Valoriser le personnel

« Recherchez et appréciez les idées, les pensées et les valeurs des autres. »

- Nous croyons que la diversité de pensée et d'expérience nous rend plus forts.

- Nous écoutons activement et valorisons les points de vue des autres, reconnaissant que notre sagesse collective nous aide à grandir et à innover.

Agir avec intégrité

« Dites la vérité, soyez fiable et transparent, et faites ce qui est juste. »

- Nous menons nos affaires de manière honnête, équitable et transparente. Notre parole est notre lien.
- Nous nous engageons à respecter les normes éthiques les plus élevées, même lorsque cela est difficile, gênant ou passe inaperçu.

Avoir l'esprit d'équipe

« Travaillez avec vos clients et vos collègues pour identifier et résoudre les problèmes. Ne vous contentez jamais du statu quo. »

- Nous collaborons ouvertement entre les services, les fonctions et les zones géographiques pour proposer de meilleures solutions.
- Nous acceptons les commentaires constructifs, partageons généreusement le mérite et sommes incessants dans notre quête d'amélioration.

Respect

« Traitez les autres comme vous aimeriez que l'on vous traite : avec confiance, dignité et respect. »

- Nous favorisons un milieu de travail où chacun se sent valorisé, écouté et habilité à contribuer.
- Nous nous opposons à la discrimination, au harcèlement ou à toute forme de manque de respect dans toutes nos interactions.

Appropriation

« Assumez vos actions, vos décisions et vos responsabilités. »

- Nous prenons des initiatives, respectons nos engagements et apprenons de nos erreurs.
- Nous montrons l'exemple et nous tenons responsables des résultats et du comportement.

❖ Pour commencer

Chez **PERMA-PIPE**, l'intégrité n'est pas seulement une valeur, elle est le fondement de notre façon de fonctionner. Nous nous engageons à mener nos activités mondiales avec honnêteté, transparence et plein respect des lois applicables. Ce Code contribue à renforcer ces engagements et décrit les comportements et les responsabilités attendus de toutes les personnes associées à notre entreprise.

Qu'est-ce que le Code de conduite?

Le Code est plus qu'un ensemble de règles, c'est un guide pratique qui :

- **Clarifie nos obligations éthiques et légales** dans différents environnements et cultures d'entreprise.
- **Nous aide à naviguer dans les zones grises** en fournissant des normes et des principes pour guider la prise de décision.
- **Encourage une culture de responsabilité**, de respect mutuel et de leadership éthique.
- **Sert de référence** lorsque vous n'êtes pas sûr(e) de la bonne marche à suivre.

Ce document est conçu pour être clair, concis et convivial, vous aider à comprendre comment agir avec intégrité et maintenir la réputation de **PERMA-PIPE** dans tout ce que vous faites.

Qui doit suivre le Code?

Ce Code s'applique à toutes les personnes et/ou entités agissant pour et au nom de PERMA-PIPE, y compris :

- Employés (à temps plein, à temps partiel et temporaires)
- Dirigeants et administrateurs
- Consultants et entrepreneurs
- Fournisseurs, distributeurs et agents
- Tout tiers représentant ou faisant affaire avec **PERMA-PIPE**

Ces personnes et/ou entités sont collectivement appelées « **parties prenantes** »

Chaque partie prenante est tenue de lire, de comprendre et de se conformer à ce Code, ainsi qu'aux lois applicables et aux politiques de **PERMA-PIPE**. La reconnaissance du Code est obligatoire et son non-respect peut entraîner des mesures disciplinaires.

Vos responsabilités

En tant que partie prenante, vous devez :

- Agir de manière éthique et en conformité avec toutes les lois, politiques et ce Code.
- Favoriser un environnement de travail respectueux, sécuritaire et inclusif.
- Vous exprimer lorsque vous êtes témoin d'une conduite contraire à l'éthique, illégale ou incompatible avec le Code.
- Coopérer pleinement aux enquêtes et aux audits liés aux questions de conformité.
- Demander conseil en cas de doute sur la marche à suivre.

Vos actions quotidiennes comptent. Votre comportement reflète l'image de l'entreprise et a un impact sur notre capacité à maintenir la confiance avec les clients, les partenaires et les communautés que nous servons.

Poser des questions ou signaler des violations

Vous avez la responsabilité de signaler rapidement toute conduite susceptible de contrevenir à la loi, au présent Code ou aux politiques de **PERMA-PIPE**. Vous pouvez signaler vos préoccupations via plusieurs canaux :

- Votre responsable ou superviseur direct
- Le service des ressources humaines
- Le responsable de la conformité (CCO)

Les rapports seront traités rapidement, avec respect et, si possible, de manière confidentielle. Des options de signalement anonyme sont également disponibles.

Conséquences de la violation du Code

La violation du Code, des politiques de **PERMA-PIPE** ou des lois applicables peut entraîner de graves conséquences, notamment :

- Mesures disciplinaires (pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat de travail ou de l'emploi)
- Sanctions civiles ou pénales pour les particuliers ou l'entreprise
- Atteinte à la réputation de **PERMA-PIPE**

Une conduite éthique est essentielle pour protéger nos employés, nos clients et notre entreprise.

Utilisation du Code dans des situations réelles

Le Code est une ressource que vous devriez utiliser lorsque vous êtes confronté(e) à des choix difficiles. Liste de contrôle pour une décision simple :

1. **Est-ce légal ?**
2. **Est-ce conforme aux valeurs et aux politiques de PERMA-PIPE?**
3. **Me sentirais-je à l'aise si mes actions étaient rendues publiques?**
4. **Serais-je fier/fière d'expliquer ma décision à ma famille ou à mes collègues?**

Si vous n'êtes pas sûr(e), demandez de l'aide avant d'agir.

Obtenir de l'aide ou des éclaircissements

Si vous avez besoin de conseils pour interpréter le Code ou résoudre un problème, veuillez contacter :

- Votre responsable ou superviseur
- Le service des ressources humaines
- Le responsable de la conformité (CCO)

A. Intégrité et responsabilité

L'intégrité est au cœur de la culture et de la réputation de **PERMA-PIPE**. Il ne suffit pas de se conformer aux lois et aux règlements, nous devons toujours agir honnêtement, équitablement et de manière transparente dans toutes nos transactions commerciales. Cela implique :

- **Prendre ses responsabilités** : Chacun doit assumer la responsabilité de ses actes. Si des erreurs surviennent, il est essentiel de les reconnaître et d'adopter des mesures correctives pour maintenir la confiance et améliorer l'entreprise. Par exemple, si le délai d'un projet n'est pas respecté, il est essentiel de communiquer rapidement, d'assumer ses responsabilités et de trouver des solutions plutôt que de cacher le problème.
- **Montrer l'exemple** : L'intégrité ne doit pas être simplement une politique d'entreprise, mais une responsabilité individuelle. Les dirigeants doivent donner l'exemple en matière de comportement éthique, en créant un environnement de travail transparent où l'intégrité est la norme.
- **Prendre des décisions éthiques** : Les parties prenantes doivent toujours prendre des décisions qui reflètent nos valeurs, et pas seulement ce que la loi

autorise. Une bonne règle de base consiste à se demander : « Serais-je à l'aise d'expliquer cette décision à d'autres employés, à des clients ou au public? »

- **La responsabilité en action** : Chacun doit assumer ses responsabilités et se tenir responsable de son travail. Cela comprend le respect des promesses, le respect des délais et la garantie que les tâches sont réalisées selon les normes les plus élevées.
-

B. Orientation client

Chez **PERMA-PIPE**, nos clients sont la base de notre succès. Nous nous engageons à établir des relations de confiance à long terme grâce à des produits fiables, des solutions innovantes et un service exceptionnel. Cet engagement implique :

- **Toujours dépasser les attentes** : Répondre aux attentes des clients est important, mais **PERMA-PIPE** vise à les dépasser. Cela peut impliquer de proposer des solutions proactives, de livrer plus rapidement que promis ou de fournir un service supplémentaire pour garantir la satisfaction du client. Par exemple, si un client demande une commande urgente, faire des efforts pour accélérer le traitement sans sacrifier la qualité est une démonstration de notre engagement.
 - **Communication centrée sur le client** : Une communication claire, transparente et efficace est essentielle pour établir des relations solides avec les clients. Tout problème ou retard doit être communiqué au client de manière honnête et rapide, afin qu'il ne soit jamais laissé dans l'ignorance.
 - **Amélioration continue** : **PERMA-PIPE** encourage les commentaires des clients pour affiner continuellement nos processus, produits et services. Cela implique d'écouter activement les préoccupations des clients et de rechercher des moyens d'innover dans nos offres.
 - **Responsabilité personnelle du service client** : Chaque employé a un rôle à jouer dans le service client, qu'il interagisse directement avec les clients ou indirectement en s'assurant que les processus et les produits répondent aux normes de qualité. Si vous repérez une opportunité d'améliorer l'expérience client, faites-en part à la direction.
-

C. Santé, sécurité et environnement

PERMA-PIPE s'engage pleinement à assurer la santé, la sécurité et le bien-être de toutes les parties prenantes. Nous pensons qu'offrir un environnement de travail sûr et favorable est essentiel à notre réussite à long terme. Cet engagement s'étend à la santé et à la sécurité de nos communautés et de l'environnement.

- **Culture de sécurité proactive** : Nous n'attendons pas que les accidents se produisent, nous les prévenons. Les parties prenantes, le cas échéant, doivent suivre tous les protocoles de sécurité et participer aux programmes de sécurité. Cela comprend la participation à des formations régulières en matière de sécurité, le signalement des dangers et le respect des consignes de sécurité lors de l'utilisation d'équipements ou de machines.
 - **Responsabilité environnementale** : Dans le cadre de notre engagement en faveur du développement durable, nous recherchons activement des moyens de réduire notre impact environnemental. Cela peut inclure la réduction des déchets, le recyclage ou l'utilisation d'équipements économes en énergie. Chacun joue un rôle dans la réduction de l'empreinte environnementale de l'entreprise, qu'il s'agisse d'économiser de l'énergie ou d'éliminer correctement les matières dangereuses.
 - **Tolérance zéro pour les pratiques dangereuses** : Si une situation dangereuse survient, les parties prenantes doivent immédiatement arrêter le travail, signaler la situation et ne reprendre le travail que lorsqu'il est sûr. Accorder la priorité à la sécurité plutôt qu'aux délais est essentiel pour un environnement de travail sain.
-

D. Pratiques commerciales et éthique

Nous menons nos activités de manière éthique et équitable, en bâtissant une réputation fondée sur la transparence et la confiance. Nos pratiques commerciales guident la manière dont nous interagissons avec nos parties prenantes et elles sont essentielles à notre succès à long terme.

- **Interdiction de pots-de-vin, cadeaux et commissions occultes : PERMA-PIPE** a une politique de tolérance zéro envers les paiements inappropriés, les pots-de-vin et la corruption. Les parties prenantes ne doivent jamais offrir ni accepter aucune forme de pot-de-vin ou de commission occulte, que ce soit sous forme d'argent, de cadeaux ou de faveurs, pour influencer les décisions commerciales. Cela inclut l'acceptation de toute forme d'avantage personnel en échange d'une influence sur un résultat commercial.
- **Concurrence loyale** : Nous croyons en une concurrence loyale, en offrant des produits et des services de qualité qui répondent aux besoins des clients. Il est strictement interdit de se livrer à des pratiques de fixation des prix, de répartition du marché ou de toute autre pratique concurrentielle illégale.
- **Conflits d'intérêts** : Les parties prenantes doivent divulguer tout conflit d'intérêts à la direction. Un conflit d'intérêts peut survenir lorsqu'une partie prenante ou le/la conjoint(e), l'enfant ou un membre de la famille proche d'une partie prenante (comme un parent ou un frère ou une sœur) a un emploi extérieur, une participation financière ou autre, par exemple en tant qu'employé(e), directeur/directrice ou consultant(e), dans toute entreprise qui est un

entrepreneur, un fournisseur ou un concurrent de **PERMA-PIPE** ou qui cherche à le devenir. Un conflit peut également survenir si deux employés se marient ou s'engagent dans une relation intime. Les parties prenantes doivent divulguer rapidement à **PERMA-PIPE** tout fait ou toute circonstance qui pourrait créer un conflit d'intérêts réel ou potentiel ou l'apparence d'un conflit d'intérêts.

- **Maintenir la confidentialité** : Les parties prenantes doivent protéger les informations sensibles de l'entreprise. Cela inclut l'interdiction de partager des données financières confidentielles, des technologies brevetées ou des plans stratégiques avec des parties externes, sauf autorisation écrite de l'entreprise.
- **Contributions politiques et caritatives** : Les parties prenantes sont encouragées à participer au processus politique ; toutefois, les contributions personnelles aux candidats et aux causes ne doivent jamais être faites au nom de **PERMA-PIPE**. En outre, il est expressément interdit aux parties prenantes de déclarer, de suggérer ou d'impliquer que **PERMA-PIPE** a approuvé, soutenu ou encouragé un candidat ou une cause.

E. Protection de la réputation et des actifs de l'entreprise

Les parties prenantes sont responsables de la protection de la réputation et des actifs de l'entreprise. La réputation de **PERMA-PIPE** repose sur la confiance et la protection de nos actifs est essentielle pour assurer le succès continu de l'entreprise.

- **Protection des actifs** : Les actifs de **PERMA-PIPE**, y compris la propriété intellectuelle, la propriété physique, la technologie et les ressources financières, ne doivent être utilisés qu'à des fins commerciales légitimes. Les parties prenantes sont censées prévenir le gaspillage, le vol et l'utilisation abusive des ressources de l'entreprise. Cela comprend l'utilisation responsable de la technologie de l'entreprise et la garantie que les fonds de l'entreprise sont dépensés judicieusement.
- **Respecter la propriété intellectuelle** : La propriété intellectuelle, comme les brevets, les marques et les données exclusives, est un actif. Les parties prenantes ne doivent jamais utiliser à mauvais escient ou divulguer des informations exclusives sans autorisation appropriée. L'utilisation abusive de la propriété intellectuelle pourrait non seulement nuire financièrement à l'entreprise, mais également à sa réputation.
- **Protection des données et des informations** : les données sont l'un des actifs les plus précieux. Les parties prenantes doivent s'assurer que toutes les données, qu'elles soient liées aux clients ou internes, sont sécurisées et protégées contre tout accès non autorisé. Cela comprend le respect des protocoles de protection des données et l'utilisation du cryptage pour les informations sensibles.

- **Divulcation publique : PERMA-PIPE** doit toujours s'efforcer de conserver la confiance de nos investisseurs. Les informations que nous communiquons à la Securities and Exchange Commission et à nos investisseurs constituent la source essentielle d'informations sur l'entreprise pour les organismes de réglementation et les investisseurs. Dans tous les rapports et documents que **PERMA-PIPE** dépose ou soumet à la Securities and Exchange Commission, à toute autre agence gouvernementale, ainsi que dans l'ensemble de nos communications publiques, nos divulgations seront toujours complètes, justes, exactes, opportunes et compréhensibles.
- **Livres, dossiers et comptabilité précis et complets.** La crédibilité d'une entreprise est jugée de plusieurs manières, et l'une des plus importantes est l'intégrité de ses livres, de ses dossiers et de sa comptabilité. En plus de l'engagement de **PERMA-PIPE** à rendre compte avec précision de sa performance financière, **PERMA-PIPE** est tenue, en vertu des lois sur les valeurs mobilières, de faire rapport conformément aux principes comptables généralement reconnus. Chaque directeur, dirigeant et employé de **PERMA-PIPE** doit contribuer à garantir que les rapports d'information commerciale, informatisés, sur papier ou sous toute autre forme, sont exacts, complets et opportuns. Cela inclut l'enregistrement exact des coûts, des ventes, des feuilles de temps, des bons de commande, des factures, de la paie et des dossiers de prestations, des données réglementaires et de toute autre information essentielle de **PERMA-PIPE**. En outre, tous les employés impliqués dans les activités susmentionnées doivent (i) respecter toutes les lois, les exigences comptables externes, les contrôles comptables internes et les contrôles de divulgation, ainsi que toute autre procédure de la société pour la communication d'informations financières ; (ii) ne jamais faire délibérément une inscription fausse ou trompeuse dans un rapport ou un dossier ; (iii) ne jamais modifier ou détruire les dossiers de **PERMA-PIPE**, sauf dans la mesure autorisée par les politiques et procédures établies ; (iv) ne jamais vendre, transférer ou céder les actifs de **PERMA-PIPE** sans documentation ni autorisation appropriées ; (v) coopérer avec nos auditeurs internes et externes ; et (v) contacter le service comptable pour toute question concernant l'enregistrement approprié des transactions financières. La tenue d'une comptabilité précise et la communication fiable de l'information financière exigent le respect des règles de la Securities and Exchange Commission, du Financial Accounting Standards Board et d'autres organismes de réglementation. Si vous avez des questions sur les normes comptables et d'information financière, contactez le contrôleur de votre unité ou le contrôleur d'entreprise.

- **Conformité aux lois, règles et règlements** : **PERMA-PIPE** s'engage à respecter toutes les lois, règles et réglementations nationales et internationales américaines en vigueur. Personne n'est autorisé à vous ordonner d'enfreindre la loi. Si vous avez des questions concernant la légalité d'une action, consultez votre superviseur, qui pourra consulter le CCO.
-

F. Gouvernance sociale

PERMA-PIPE s'engage à promouvoir un environnement de travail positif et inclusif. Nous valorisons la diversité, l'équité et le respect et visons à défendre ces valeurs dans tous les aspects de nos opérations.

Égalité des chances

- **Pratiques d'embauche inclusives** : Nous offrons des opportunités d'emploi égales à tous les individus, sans distinction de race, de sexe, de religion, d'âge, de handicap ou de toute autre catégorie protégée. Cela s'étend à l'embauche, aux promotions, à la formation et à toutes les autres conditions d'emploi.
- **Diversité et inclusion** : **PERMA-PIPE** favorise une culture de travail inclusive où chacun se sent valorisé et respecté. Nous encourageons la diversité des points de vue et nous efforçons d'éliminer les préjugés dans le processus de prise de décision.

Respect des droits de la personne et milieu de travail sans harcèlement

- **Tolérance zéro pour le harcèlement** : Le harcèlement de toute sorte, qu'il soit verbal, physique ou sexuel, est strictement interdit. Les parties prenantes sont encouragées à signaler tout incident de harcèlement à leurs responsables ou aux ressources humaines, garantissant ainsi un environnement de travail sûr et respectueux.
- **Engagement en faveur des droits de la personne** : **PERMA-PIPE** se conforme aux normes internationales du travail et ne participera pas et ne soutiendra pas le travail des enfants, le travail forcé ou toute forme de traite des êtres humains. Nous attendons la même chose de nos fournisseurs et partenaires commerciaux.

Vie privée et confidentialité

- **Protection des données personnelles** : **PERMA-PIPE** s'engage à protéger la vie privée de tous les employés et clients. Cela signifie que l'accès aux données

personnelles doit être réservé à ceux qui en ont un besoin professionnel légitime et qu'elles doivent être traitées avec le plus grand soin et en toute sécurité.

- **Intégrité des données** : seules des informations exactes et à jour doivent être enregistrées et partagées. Les employés doivent vérifier l'exactitude des informations avant de les soumettre pour traitement ou utilisation.

G. Absence de représailles et questions

PERMA-PIPE interdit strictement toute forme de représailles contre les personnes qui signalent des préoccupations de bonne foi. Nous valorisons un milieu de travail où chacun se sent en sécurité pour soulever des préoccupations éthiques ou juridiques.

Les parties prenantes doivent se sentir à l'aise de signaler leurs préoccupations sans craindre de représailles. Une communication ouverte est essentielle pour maintenir un environnement de travail sain. Nous assurons :

- **Absence de représailles** : les parties prenantes qui signalent des violations ou des comportements contraires à l'éthique de bonne foi ne feront pas l'objet de représailles. **PERMA-PIPE** a une politique stricte contre les représailles contre quiconque ayant soulevé des préoccupations ou des questions.
- **Encouragement au signalement** : Les parties prenantes doivent se sentir habilitées à signaler les violations ou les comportements contraires à l'éthique. Cela inclut le signalement de toute pratique dangereuse, de tout conflit d'intérêts potentiel ou de toute violation des **politiques de PERMA-PIPE**.

Conclusion

Le **Code de conduite de PERMA-PIPE** est un document vivant qui reflète notre engagement envers des pratiques éthiques, la transparence et le respect de tous les individus. Chacun de nous est responsable de respecter ces principes et de veiller à ce que **PERMA-PIPE** demeure un leader.

Annexe A

Contacts des ressources humaines et du responsable de la conformité

Contacts des ressources humaines :

Généraliste en ressources humaines – Amériques à Rolling Meadows, Illinois, États-Unis

Vice-président des ressources humaines et directeur de la conformité à The Woodlands, Texas, États-Unis

Responsable des ressources humaines à Lebanon, Tennessee, États-Unis

Responsable des ressources humaines à Camrose, Alberta, Canada

Responsable des ressources humaines à Vars, Canada

Responsable des ressources humaines et de l'administration à Abou Dabi, Émirats arabes unis

Responsable des ressources humaines et de l'administration à Dammam, Arabie Saoudite

Responsable adjoint des ressources humaines à Riyad, Arabie saoudite

Responsable adjoint des ressources humaines à Médine, Arabie saoudite

Responsable des ressources humaines et de l'administration à Malad, Mumbai, Inde

Responsable des ressources humaines et de l'administration au Caire, Égypte

Responsable de la conformité :

Responsable de la conformité à The Woodlands, TX (États-Unis)

Les parties prenantes qui craignent que des violations de ce Code ou que d'autres comportements illégaux ou contraires à l'éthique de la part des parties prenantes se soient produits ou puissent se produire doivent contacter leur superviseur, le CCO de **PERMA-PIPE** ou appeler la ligne d'assistance confidentielle (877-226-2558). Vous

pouvez également accéder à la ligne de signalement des points d'éthique NAVEX en ligne en cliquant [ici](#). Si des préoccupations ou des plaintes nécessitent la confidentialité, y compris l'anonymat de la personne concernée, cette confidentialité sera respectée, sous réserve des lois, règlements ou procédures légales applicables.

Votre attestation et certification

J'atteste et certifie que :

- J'ai reçu mon exemplaire personnel du Code de **PERMA-PIPE**.
- Je comprends que j'ai le devoir de lire le Code et de me familiariser avec celui-ci.
- Toutes les questions que j'ai posées concernant le Code ou la signification d'une partie de celui-ci ont reçu une réponse satisfaisante de la part de mon superviseur ou d'un autre membre de la direction.
- Je comprends que l'ignorance ne constitue pas une excuse pour ne pas respecter le Code et que, par conséquent, après avoir signé cette certification, si j'ai des questions concernant le Code, je suis tenu(e) d'obtenir une réponse de mon superviseur, d'un autre membre de la direction ou, si je ne me sens pas à l'aise pour le faire, de contacter le service des ressources humaines ou le CCO.
- Je peux et je vais assumer mes responsabilités professionnelles en respectant la lettre et l'esprit du Code.
- Je comprends que je suis responsable du contrôle du respect du Code et de l'application de ses normes par les employés que je supervise.
- Je comprends que j'ai le devoir personnel de signaler toute violation connue ou suspectée du Code.
- Je n'ai connaissance d'aucune infraction au Code que je n'ai pas déjà signalée ou portée à la connaissance de la direction.

Nom en lettres d'imprimerie

Signature

Date

Veillez renvoyer cette attestation signée au représentant des ressources humaines de votre lieu de travail.

Déclaration de conflit d'intérêts

Conformément au Code de conduite de **PERMA-PIPE**, je divulgue ci-dessous les détails de tout conflit d'intérêt.

Nom de la personne ou de l'entité	Adresse/Téléphone/Courriel de la personne ou de l'entité	Nature de la relation

Nom de l'employé(e)

Signature de l'employé(e)

Date

Signature du responsable

Date

Si vous n'avez connaissance d'aucun conflit d'intérêts, veuillez inscrire « AUCUN » dans la partie centrale et signer et dater le formulaire. Ce n'est que si un conflit est déclaré que vous devrez faire signer le formulaire par un responsable.